



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'économie et du travail

PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 juin 2008

Étude détaillée du projet de loi n° 87,  
Loi instituant le fonds du patrimoine minier

(Texte adopté avec un amendement)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 13 JUIN 2008

document de la session no 1113

## PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Séance du jeudi 12 juin 2008

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi instituant le fonds du patrimoine minier. (Ordre de l'Assemblée, le 22 mai 2008)

Membres présents :

Mme Morissette (Charlesbourg), présidente de la Commission

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), vice-président de la Commission

M. Bonnardel (Shefford)

M. Dubourg (Viau)

M. Dufour (René-Lévesque)

Mme L'Écuyer (Pontiac) en remplacement de M. Arcand (Mont-Royal)

M. Marsan (Robert-Baldwin) en remplacement de Mme Gonthier (Mégantic-Compton)

Mme Ménard (Laporte)

M. Merlini (Chambly)

Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de forêt et de mines

M. Roy (Montmagny-L'Islet), porte-parole de l'opposition officielle en matière de ressources naturelles

M. Whissell (Argenteuil), ministre du Travail

Autre participante :

M<sup>e</sup> Danie Daigle, Direction des affaires juridiques, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

---

La Commission se réunit à 15 h 16 sous la présidence de Mme Morissette (Charlesbourg), présidente de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Whissell (Argenteuil), M. Roy (Montmagny-L'Islet) et Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) font des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Il est convenu d'étudier séparément chacun des articles introduits par l'article 1.

Article 305.6 : M. Whissell (Argenteuil) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 305.6, amendé, est adopté.

Article 305.7 : Après débat, l'article 305.7 est adopté.

Article 305.8 : Après débat, l'article 305.8 est adopté.

Article 305.9 : Après débat, l'article 305.9 est adopté.

Article 305.10 : Après débat, l'article 305.10 est adopté.

Article 305.11 : L'article 305.11 est adopté.

Article 305.12 : Après débat, l'article 305.12 est adopté.

Article 305.13 : L'article 305.13 est adopté.

Article 305.14 : Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 17 h 05, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Daigle de prendre la parole.

Après débat, il est convenu de permettre Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) de retirer son amendement.

Après débat, l'article 305.14 est adopté.

Article 305.15 : Après débat, l'article 305.15 est adopté.

Article 305.16 : Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, il est convenu de permettre Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) de retirer son amendement.

L'article 305.16 est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

#### REMARQUES FINALES

Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Roy (Montmagny-L'Islet) et M. Whissell (Argenteuil) font des remarques finales.

À 17 h 30, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Catherine Grétas

  
Catherine Morissette

CG/ml

Québec, le 12 juin 2008

ANNEXE I  
Amendement adopté

Am1  
Art 1  
(305.6)

**LOI INSTITUANT LE FONDS DU PATRIMOINE MINIER**

**PROJET DE LOI N° 87**

**AMENDEMENT**

**Article 1**

À l'article 1 du projet de loi, supprimer, dans la première ligne du texte anglais du troisième alinéa de l'article 305.6 proposé, ce qui suit: « ,among other purposes, ».

**COMMENTAIRES**

Cet amendement est d'ordre technique. Il a pour but de rendre concordants les textes français et anglais de l'article 305.6 proposé.

Adopté  


ANNEXE II

Amendements retirés

AMENDEMENT

Projet de loi n° 87, *Loi instituant le fonds du patrimoine minier*

Am a  
ART 1  
(305.14)

L'article 1 du projet de loi est modifié par le remplacement de son article 305.14 par le suivant :

« Les surplus accumulés par le fonds sont versés au fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement. Ces surplus sont affectés au financement de mesures complémentaires conformes aux objets du fonds, déterminées par le gouvernement et selon les modalités qu'il établit. »

Retiré  
Ⓞ

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES MINES

PROJET DE LOI N°

AMENDEMENT

Amb  
ART 1  
(305.16)

Article 1

Ajouter à la suite de l'article 305.16, introduit par l'article 1 du projet de loi, l'alinéa suivant :

« Le ministre dépose à l'Assemblée nationale, dans les 60 jours de la fin de l'année financière, un rapport sur les activités du fonds. ».

Retiré  
